

Or, précédemment, et l'objet du nouveau travail de M. WEBER est de le faire savoir, un Léonard-Simon Depouille, de Stembert, ayant entendu parler dans son village de l'art xylographique et de la typographie, tâcha de graver sur bois son œuvre musicale ; il y réussit et parvint à l'imprimer, vers 1696 ou 1698, à l'aide d'une presse construite de ses mains. On a conservé plusieurs planches xylographiques dues à cet homme ingénieux.

Son fils, perfectionnant son projet, fit construire en 1737, sur ses indications, une vraie presse qui a été retrouvée par M. J.-S. RENIER et déposée au Musée communal, avec une grande quantité de bois gravés. Dès lors, les Depouille possèdent un véritable atelier typographique qui reste leur propriété. Vers le milieu du XVIII^e siècle, Jean-Baptiste s'associe à son cousin Quirin-François Lejeune, prêtre. De leur presse sortent alors des ouvrages plus importants. Après le décès de son associé, survenu en 1788, Jean-Baptiste Depouille continue seul son métier, publiant des ouvrages pour l'abbé de Stavelot-Malmedy, et obtenant le titre d'imprimeur du marquisat de Franchimont. Il s'adonnait aussi à l'étude musicale et à la versification. La période révolutionnaire l'obligea à s'exiler en 1794. A son retour, il s'empresse de relever sa maison, aidé de son fils qui lui succéda en 1802.

En 1823, Léonard Depouille s'établit à Verviers. Un de ses descendants inventa un margeur et imagina un système d'impression simultanée en plusieurs couleurs. L'industrie et l'art typographique progressèrent si rapidement, néanmoins, que ces modestes travailleurs ne parvinrent pas à s'en assimiler tous les perfectionnements. La décadence se précipita....

Il ne reste plus de représentant mâle de cette longue génération d'imprimeurs, à qui est due l'introduction de l'imprimerie à Verviers.

Le travail de M. WEBER qui fixe cette intéressante histoire se termine par l'importante liste des travaux connus, sortis des presses des Depouille, à Stembert et à Verviers.

O. C.



Coutumes de mariage

au pays de Chimay.



Un coin de la Belgique wallonne encore peu connu, c'est le pays de Chimay, où vit un peuple qui a gardé beaucoup de son originalité et de ses mœurs antiques, bien que les gracieuses légendes d'antan semblent déjà vouloir disparaître, emportées par le souffle utilitaire du siècle.

On retrouve là nombre de coutumes naïves, telles que le *fessage* des filles le lendemain de la Noël, la *danse des sept sauts*, que l'on a publiée ici-même (1), et surtout le *Pâté*, dont nous allons tracer la description. La jeunesse d'un village *court*, le *pâté* lorsqu'une fille d'une commune voisine épouse un jeune homme de la localité. C'est un droit que la future est obligée de lui donner, parce qu'elle enlève à la corporation des jeunes gens un de ses membres.

On appelle cette cérémonie le *pâté* ou encore, la *pièce*.

Dès que les *bans* sont criés, que l'annonce du mariage est officielle, le *Capitaine de jeunesse*, après avoir pris l'avis de ses camarades, invite par lettre la future à *donner la pièce*, ou encore, va trouver les parents et entame avec eux un véritable marché. Cette *pièce* varie selon la fortune de la mariée et dépend surtout de sa générosité. Elle est ordinairement de cinquante francs, cent francs et plus. Si l'on accorde cent francs on dit que : « *C'est à la convenance de cent francs* ». Lorsque l'on donne moins que cette dernière somme, les chefs de la jeunesse font l'acquisition de quelques jambons ou de lapins que l'on mange dans certains cabarets, en l'honneur des mariés, en faisant force libations avec la bonne bière houblonnée du terroir.

(1) Ci-dessus t. III, p. 148.

Ces pantagruéliques divertissements sont souvent précédés d'une sortie de la musique dans les principales rues du village, avec stations peu prolongées dans toutes les maisons au-dessus de la porte desquelles se balance le *péquet* (1) traditionnel.

Les jeunes gars sont bientôt d'humeur joyeuse, les farces se succèdent et les filles ont fort à faire pour modérer leurs empressements. Le lendemain, on sait dans le village qui a bu le plus de *ptiles*; c'est une ambition d'en avoir absorbé un grand nombre et Dieu sait s'il en est, de solides buveurs!

Lorsque la somme accordée à la jeunesse égale au moins cent francs, elle décide de *rendre les honneurs* aux mariés.

Il arrive cependant que ceux-ci les déclinent, tout en faisant leur offrande. Mais généralement les choses suivent leur cours, et on se livre aux préparatifs.

Les jeunes gens, presque tous fils de fermiers, se font confectionner des costumes carnavalesques, dans lesquels la *note blanche* domine. Le jour des noces arrivé, ils choisissent dans les écuries paternelles le meilleur cheval, d'encolure puissante et à la démarche lourde. Le cortège se rassemble sur la place et se range sous les ordres du Capitaine de jeunesse. Deux éclaireurs partent en avant. Ils ont pour mission de voir si, au village voisin, tout est préparé pour les recevoir. Au commandement du capitaine, la cavalcade s'ébranle et se dirige en trottinant par les *brisés* poudreux, égayée par les claironnades de quelques vieilles trompettes. A l'entrée du village se dressent des *mats* verdoyants. C'est là que la jeunesse de la localité attend les visiteurs étrangers et leur souhaite la bienvenue. Elle les fait passer en tête du cortège et se place à leur suite. On se dirige incontinent vers le lieu de la noce, au domicile de la nouvelle mariée. Tandis que la musique du village joue l'air connu du *Paté*, et que la foule chante, le cortège arrive devant la maison de la mariée.

La noce sort. La mariée paraît sur le seuil de la porte tandis que des servants portent le vin d'honneur aux cavaliers, sur les plateaux qui circulent chargés de verres et de quartiers de tarte. Les « cavalcadeurs » vident leur verre à la santé de la jeune femme, puis le lancent sur le sol où il se brise en mille morceaux. Le chef de jeunesse remet alors à la mariée un *registre* et un *fouet*. Il donne le *paté*, gros gâteau aux tons dorés, reposant sur un plat; un bouquet le surmonte. Il sera mangé au dessert. Alors se produit une cérémonie tout au moins bizarre.

(1) *Péquet*, genévrier, arbuste dont une branche placée au-dessus d'une porte, indique que la maison est un débit de boissons.

Les chevaux lancés au grand trot, passent et repassent avec leurs cavaliers, devant la porte de la maison où se font les festivités. La jeune mariée, le fouet en main, fouette cavaliers et montures, tandis que l'air du *Paté* continue de retentir. Aux alentours, les coups de fusils et de pistolets éclatent, les *campes* grondent.

Il ne faut pas croire que la *pièce* soit considérée comme un gain inespéré qui tombe dans l'escarcelle des paysans. Loin de là, ils doivent contribuer *aux honneurs* de leurs propres deniers. Le don en argent est destiné à *faire danser* le dimanche suivant et à fournir les victuailles, la bière pour les repas en commun. S'il y a un excédent, il est versé dans la caisse de la jeunesse.

Le *registre* offert à la mariée est l'emblème de l'ordre qu'elle devra apporter dans la gestion de son ménage. Quant au fouet, tous les cavaliers défilent devant elle au grand galop, en faisant leur possible *pour le lui enlever*. La mariée cingle de sa lanière sifflante, cavaliers et montures, sans souci des chutes et des culbutes.

Si personne n'a pu réussir à lui enlever son fouet, la jeune femme est jugée forte, d'humeur virile et déclarée la maîtresse du logis. Si un cavalier a pu s'en emparer, le fouet est mis aux enchères, le mari doit le racheter et sa femme est déclarée sa très humble servante. Puis l'escadron se dissémine dans tous les cabarets de l'endroit.

Autrefois, le Capitaine de jeunesse avait le privilège de détacher la jarretière de la mariée.

Quand le Capitaine de la jeunesse éprouve un *refus*, la famille est en proie à la vindicte publique. Il n'est pas d'avaries qu'on ne lui fasse endurer. Les *charivaris*, autrement dits *cornages*, se succèdent pendant un laps de temps très long tous les soirs, alors que le travail journalier est terminé.

Les sabotiers confectionnent pour la circonstance des cornets en bois dans lesquels les habitants du village, disséminés derrière les haies, crient à qui mieux mieux, ce qui produit de rauques hurlements. On a vu ainsi des *cornages* durer plusieurs mois, et ce, malgré les efforts de la police, qui, presque toujours il est vrai, ferme l'œil sur ces manifestations. Parfois, les mécontents sont traduits devant les tribunaux civils. Notre narrateur a passé plusieurs jours en prison pour semblable motif.

Le *cornage* avait lieu non seulement pour refus de la *pièce*, mais aussi lorsqu'on avait fait « une chose qui n'était pas à faire » comme : *quitter sa femme, la battre, faire un remariage disproportionné, chasser sur le terrain d'autrui en matière conjugale*, en général, pour tous les accrocs aux bonnes mœurs. Alors on vous

« *montait à baudet* ». Le personnage du *corné* était figuré par un mannequin de paille revêtu des insignes de la profession exercée par le délinquant. S'il était cordonnier, on le pastichait en savetier sur le dos d'un âne, la tête tournée vers la queue, on le promenait par les rues du village, pour venir faire la *représentation* devant sa porte, après quoi, on le brûlait en effigie. Cette *représentation* consistait à reproduire, d'une façon grotesque, la scène soumise à critique. Maintenant, on va même jusqu'à exécuter ainsi des girouettes politiques ; ceux, comme dit l'expression populaire « *qui tournent casaque*. » Ces manifestations sont encore répandues dans tout le Hainaut. Les poètes du cru inventaient des chansons-épigrammes répétées par toutes les bouches, des « *rime-rime* » mordants.

Pour le refus de la *pièce*, on faisait une cérémonie toute particulière, appelée le *faux-contrat*.

A un jour déterminé, la jeunesse se mettait en marche, véhiculée sur un immense chariot remorqué par quatre chevaux. Tout le village, cornant et braillant, suivait en cortège. Arrivé devant le domicile du ménage incriminé, l'attelage s'arrêtait. On procédait alors au *faux-mariage*. Un couple fantaisiste, travesti selon la profession exercée par les conjoints, de façon à leur ressembler le plus fidèlement possible, était uni officiellement. — Un homme, vêtu de noir, et cravaté de blanc, l'air solennel, tenant sous ses bras d'énormes rouleaux de papiers, montait sur un des bancs du char, et d'une voix compassée, donnait lecture du faux-contrat, après avoir assuré sur son nez d'énormes besicles, et au milieu des rires de la foule, aussitôt attentive :

Contrat de mariage entre Jean Couché Debout et Catherine Doucette, cette grande sèche qui vend du pain d'épices à l'issue de la grand'messe, tous les dimanches, à la porte de l'église.

De la généralité de l'esclavage, élection de la tromperie, avoir de l'embaras ; il y en a bien des logés à la même auberge, entre Midi et la Croix-Verte, au faubourg de la Pentecôte.

Le soussigné déclare, d'après la déclaration qu'on possède dans ladite paroisse, une très mauvaise femme, méchante, médisante, désobéissante, entêtée, habillarde, effrontée, querelleuse, boudeuse, menteuse, hargneuse, malicieuse, orgueilleuse, gourmande, friande, coquette, jalouse et fidèle malgré elle.

Elle est âgée d'environ dix-neuf ans, dix mois, vingt-neuf jours, onze heures, quarante minutes ; de la taille de quatre pieds moins quatre pouces, deux lignes. Elle a les deux oreilles à côté de la mauvaise tête, comme un bourriquet. Le tout passé par devant *Pierre Scrupule* et *Jean Gripaud*, notaires royaux, lesquels demeurent à la rue Barboillée, à l'enseigne effacée, près de *M. Mal au cœur* à côté de *Madame Salope* et les témoins *Pierre Francoeur*, *Claude Piedplat*, *Perrine Daujour*, tous parents et amis, tant du côté gauche que du côté droit — peu importe les dites parties. Pour favoriser les dits contractants et principalement pour sauvegarder les vaches et les cochons, ensemble, l'espace de dix ans, ou environ,

lesdits parents donnent à chacun d'eux trois arpents de prés tout frais tondu, d'un bout, attenant à la vigne de *Louis le Bossu*, au midi ; de l'autre, *Baichecul* au Septentrion, à droite *M. Culfoireux* et à gauche *M. Salope*. On a donné, de plus, trois livres, trente sols, à la femme, le tout payable en beurre de Dinant ou en bon étain sonnante comme de belles et bonnes étoupes.

On lui a donné de plus un grand petit coffre, fermant à dix-sept cents serrures et cent clefs renfermant toutes choses de nécessité. Et puis son trousseau consistant en une belle robe de taffetas cramoisi de noir de fumée, un beau jupon jaune de vert-de-gris, une paire de bas brun de vert ; une paire de souliers en toile d'araignée, une paire de boules en bois d'olivier en diamant noir, — une belle coiffure en serge d'Armagnan. On lui a donné un grand petit lit de bois d'amertume avec une paille d'inquiétude, un traversin de revers, une garniture et deux grands rideaux de chagrin, et une courte-pointe de mauvaise humeur.

Le tout passé par devant maître *Pierre Scrupule* et *Jean Gripaud*, notaires royaux. Lesquels si bien, j'affirme ne pouvoir rapporter aucun bon fruit et que le fonds du dit bien ne valent pas le dixième du revenu d'un bon, j'affirme le tout sincère et véritable aux peines portées par la déclaration faite à contre-cœur, le quarante-deux du mois qui vient.

Signé : *Malpartagé*.

On adaptait cet acte notarial, dont la lecture avait le pouvoir d'exciter la bruyante hilarité de la foule, à toutes les circonstances, en y apportant quelques changements, en rapport avec le cas.

Après cette lecture, on chantait des couplets dans le genre de celui-ci, que nous avons pu recueillir :

« C'est un jeune homme de Momignies
Qui a quitté son père, sa mère,
Pour se mettre en ménage
Avec une vieille guenon,
La faridondaine, la faridondon
Malgré qu'elle est toute *déshantchie* (déshanchée)
Biribi,
A la façon de Barbari,
Mon ami. »

Nous avons consulté des octogénaires et même un nonagénaire au sujet du faux-contrat dont ils ont toujours entendu parler, et qui se transmet par tradition. On nous l'a dit, mot par mot, sans rien omettre, ni fouiller la mémoire pour retrouver un terme.

Il semblerait que nous décrivons une coutume d'un autre âge. Non, le *pâté* se fait encore dans tout le pays de Chimay et dans les villages français limitrophes de la frontière, tels que Baives et Wallers. Un certain relâchement cependant se fait remarquer et dénote l'envahissement de l'esprit utilitaire et réaliste qui caractérise tout particulièrement notre époque.

Jules LEMOINE.



CHANSONS ET ROMANCES

recueillies à Lincé-Sprimont et environs

Deuxième série. Voy. t. VIII, p. 78.

C'est dimanche la promenade...

C'est di - manche la pro - me - nade Mar - gue - rite y vien - dres
vous? C'est di - manche la pro - me - nade Mar - gue - rite y vien - dres
vous! Non non non, non non non Non non non, c'est i - nu -
tile Je n'veux pas al - ler a - vec vous Non non non, Non non non.
Non non non, c'est i - nu - tile Je n'veux pas aller avec vous.

C'est dimanche la promenade, Marguerite y viendrez-vous?
Non non non, c'est inutile, je n' veux pas aller avec vous.

Mam'zelle, ne faites pas la fière, on vous a vue l'autre jour,
A l'ombrage d'un grand chêne, votre amant auprès de vous.

Mon amant auprès de moi! Eh bien, qu'avez-vous à dire?
Je lui donne mon cœur en gage et lui m'a donné sa foi.

Le rendez-vous

J'ai travail - lé tout le long du jour
Sans jamais pen - ser à mes a - mours
Le soir ve - nu la jour - née fi - ni - e Croy - ant de
m'aller re - po - ser Je me sou - viens de ma mal -
tres - se Qu'elle m'a - vait dit d'i - ler trou - ver
Qu'elle m'a - vait dit d'i - ler trou - ver.

J'ai travaillé tout le long du jour,
Sans jamais penser à mes amours.
Le soir venu, la journée finie,
Croyant de m'aller reposer,
Je me souviens de ma maitresse,
Qu'elle m'avait dit d'aller trouver.

Je n'y suis pas aussitôt entré,
Que d'autres amants j'y ai trouvé.
Je m' suis assis sur une chaise,
En faisant un soupir d'amour,
En lui disant : « Belle maitresse,
» Vous m'avez joué un tour.

— Mon cher amant ne soyez point jaloux,
Car d'autre amant je n'aimerai que vous.
Laissez-les faire et s' les laissez dire,
A tous ces envieux jaloux.
Mais malgré toute leur jalous'rie,
Nous nous marierons un jour.

» Mon cher amant, pour l'apaiser,
De-sur ma bouche prenez un doux baiser.
Sur mon visage couleur de rose,
Prenez un doux baiser charmant,
Car, pour vous donner autre chose,
Mon honneur me le défend. »

La rupture

La p'tite ber- gère s'en va aux champs La p'tite ber-
gère s'en va aux champs Ri- ant, chan- tant Sa guil- lon-
nette à son cô- té Et son ci- seau d'ar- gent Et son ci-
seau d'ar- gent.

La p'tite bergère s'en va aux champs
Riant, chantant,
Sa guillonnette à son côté
Et son ciseau d'argent.

Son cher amant s'en va auprès
En lui disant :
« Belle bergère, qui va si vite
Attendez un moment.

Ne vous ai-je pas vue l'autre jour
Près d'un amant ?
Et moi tout seul dans mon jardin
J'ai le cœur si chagrin.

N'avez-vous pas dans votre main
La bague au doigt,
Le rond d'or que j' vous ai donné
La belle rendez-le moi.

— Tenez, monsieur, v'là votre rond d'or
La bague aussi,
Je n' me soucie de votre rond d'or
Et encor moins de vous.

Oh ! la belle, si j'ai mal parlé
Pardonnez-moi,
A deux genoux je m'y mettrai
La belle, dans un moment.

— Non, non, monsieur, il est trop tard
Il n'est plus temps,
Vous m'avez donné mon congé
Et moi j' l'ai pris. »

Julie l'éhontée

Ah! Ju- lie, ma très chère Ju- lie Si vous saviez le
mal que l'on me dit de vous! On me dit que
vous n'êtes pas sage Et que l'on vous a vue l'autre
jour Dessous ce vert feuil- lage Que vous fa- siez l'a- mour.

Ah! Julie, ma très chère Julie,
Si vous saviez le mal que l'on me dit de vous.
On me dit que vous n'êtes pas sage
Et que l'on vous a vue l'autre jour
Dessous ce vert feuillage,
Que vous faisiez l'amour.

— Ah! maman, ma très chère maman,
Qui vous a fait ce beau compliment?
Si j'ai été sur la fougère,
Ce n'est qu'avec mon cher amant.
Il n'y a point de mystère,
Car il joue joliment.

— Ah! coquine, à quinze ans et demi,
Tu l'es donc laissée endormir,
Tu as fait honte à tes parents.
Et voilà ton honneur perdu.
Il n'y a point de mystère,
Faut quitter le pays.

— Ah! maman, ma très chère maman,
Quand cela vous a-t-arrivé,
Le pays avez-vous quitté ?
Avez-vous donc oublié mon père
Qui vous a tant de fois reproché
Que vous aviez eu ses amours
Avant d'être mariée !... »

Chansons chantées par M^{me} Jon. Thomas, d'Esneux (n° 4), et
par M. et M^{me} Stassart, de Lincé.

HENRI SIMON.



De la Rivalité entre les Riverains des Fleuves



Un fait général constant et persistant dans les traditions, c'est l'esprit de rivalité, d'animosité, d'hostilité même qui subsiste à travers les siècles entre les populations riveraines d'un fleuve ou d'un cours d'eau important. Ce fait s'explique d'ordinaire très aisément. Dans la géographie primitive de notre pays, un fleuve ou une rivière constituait une délimitation naturelle entre deux peuplades. Celles-ci, séparées par un obstacle plus ou moins difficile à surmonter, n'avaient guère de contact, et la guerre ou des rivalités commerciales venaient encore les diviser plus profondément.

Il suffit de signaler les querelles séculaires entre les habitants de Dinant et de Bouvignes comme une preuve manifeste de ce fait.

Sans pousser les dissentiments à un point aussi aigu, d'autres populations séparées par un cours d'eau témoignaient d'une antipathie réciproque par des sobriquets peu flatteurs, témoins les habitants de Namur de la rive gauche de la Sambre qui donnent le nom de *Sarrasins* à ceux de la rive droite.

À Liège, comme nous le fait remarquer M. Colson, « une certaine animosité règne encore dans le peuple entre les habitants de la rive gauche de la Meuse et ceux de la rive droite. Le quartier de l'Est (celui de la rive droite) porte le nom significatif d'Outremeuse, qui témoigne, sinon de son origine moins ancienne, du moins de son développement relativement récent. Les gens de *di d'la Moûse* (de delà-la-Meuse) ou *di d'ju d'la*, comme on appelle les habitants d'Outremeuse, ont un wallon un peu différent de celui de leurs concitoyens de l'autre rive. Une certaine jalousie règne encore entre eux. Aux yeux des habitants de la rive gauche, ceux de *d'ju d'la* passent pour des jaloux qui ne sont jamais contents des mesures que l'Administration prend pour leur quartier. Depuis la création des boulevards d'Outremeuse, ce quartier a voulu avoir sa « foire » ou fête foraine annuelle, comme l'autre rive en a une qui

dure pendant tout le mois d'octobre : il y a ainsi, depuis un certain nombre d'années, deux « foires » à Liège, officiellement dénommées, l'une « foire d'Outremeuse », l'autre, modestement, « foire d'octobre ». Le quartier de l'Est n'admettrait plus qu'on dénommât celle-ci « foire de Liège », comme le nom lui est cependant resté chez les populations de la banlieue... Dans ces dernières années, lorsque les négociants de la rive gauche eurent constitué une association dénommée « Liège-Attractions », avec des sections Nord-Attractions, Sud-Attractions, etc., on vit les commerçants d'Outremeuse se réunir de leur côté et constituer la société Est-Attractions. Les deux groupements continuent à exister l'un à côté, ou plutôt en face de l'autre, sans concurrence directe, mais avec un sentiment de rivalité très prononcé... surtout Outremeuse ! »

Dans le même ordre d'idées, nous aimons à consigner dans ce recueil quelques particularités au sujet des sentiments de rivalité et d'animosité des riverains de l'Escaut à Tournai et aux environs.

Une étude très documentée et due à un érudit tournaisien, M. Armand d'HERBOMEZ, sur la *Géographie historique du Tournaisis* (1), démontre que l'Escaut formait la limite du pagus *Tornacensis* devenu le Tournaisis. Le fleuve resta également la limite séparative des diocèses de Tournai et de Cambrai, calquées sur les divisions civiles des Romains. Selon M. d'HERBOMEZ « les ancêtres des Tournaisiens ne doivent pas être cherchés parmi les peuples qui ont pu occuper momentanément la région de Tournai, pas plus chez les Romains que chez les Germains ou les Francs. Non; leurs pères sont des Gaulois et par conséquent les Tournaisiens ne descendent ni des Nerviens ni des Ménapiens... J'ose donc émettre l'hypothèse que les Tournaisiens, comme les Lillois, comme les Douaisiens, peuvent reconnaître les Atrébates pour leurs ancêtres ».

La rive droite de l'Escaut appartenait de ce côté au pays des Nerviens et plus tard au comté de Hainaut. Le fleuve séparait donc des populations d'origine et de races différentes et constituait dans les temps anciens une barrière si pas insurmontable du moins suffisante pour rendre les relations difficiles.

De là des sentiments de rivalité et de mésintelligence entre les habitants des deux rives qui se manifestaient encore ces dernières années par des sobriquets et des dictons injurieux. On donne à la population en aval de Tournai de la rive gauche le surnom de *plats d'eau* ou *plats dots* et à ceux de la rive droite le surnom de *pays*

(1) Publiée dans le *Bulletin de la société royale belge de géographie*, 1892, tome XVI.

d'*Hannau*. Ce dernier s'explique aisément, ce sont les paysans du Hainaut. Un lac ou passage d'eau existe à Kain; lorsque les gens de Hérimmes, d'Obignies et des villages de la rive droite usent de ce passage, les habitants de la rive gauche les poursuivent de ce dicton grossier : « tous les yeux du pays d'Hannau ont des poux tout comme des qu'vaux ».

A Tournai même le quartier de la rive droite ou de Saint-Brice était du diocèse de Cambrai; les Tournaisiens de l'autre rive donnaient à leurs concitoyens de ce quartier qui se distinguaient pendant la bonne saison par leurs vêtements en nankin et leurs bas bleus, le surnom de *Briscots*.

Notons que l'esprit d'antagonisme entre Tournaisiens et Hennuyers existait d'ancienne date et ne se limitait pas aux seules populations riveraines de l'Escaut; c'est une preuve traditionnelle de la différence d'origine des habitants.

ERNEST MATTHIEU.



LÉGENDES LOCALES

III.

« Li rodje gatte », de Fays

Entre le village du Fays et le hameau de La Fagne, près de Harre, en Ardennes, se trouve un charmant ravin situé au milieu du bois appelé Queue-du-Fays. En ce ravin, au bord d'un sentier recouvert de larges touffes d'herbe, on voit une grosse pierre surmontée d'une croix en fer, avec la date de 1750. L'endroit passe pour avoir été autrefois hanté par *li rodje gatte* « la chèvre rouge ».

On raconte qu'un habitant de La Fagne, ayant passé la soirée à Fays, s'en retournait tranquillement en suivant le sentier étroit et sinueux qui traverse le bois, quand, à l'heure de minuit, il arriva au fond du ravin. Il voulut éteindre sa soif au ruisseau qui y coule. Il se pencha donc vers le filet d'eau et se mit à boire dans le creux de sa main.

Tout à coup, un bruit se fit entendre; notre homme releva la tête et vit, dressée devant lui, une chèvre gigantesque. Son poil hérissé était d'un rouge écarlate, ses yeux flamboyaient, elle bêlait sur un ton aigu...

Devant cette apparition, le paysan voulut fuir. Impossible ! Il tomba à la renverse, le monstre sauta sur lui et le maintint dans cette position en lui appliquant ses pattes de devant sur la poitrine...

Le lendemain, on retrouva l'absent, étendu sans connaissances. A force de soins, on le ranima et il put raconter son aventure terrifiante.

Cet endroit, où les enfants et quelques vieilles personnes encore ne passent qu'en tremblant, n'est jamais appelé autrement que *à l'rodje gatte*, c'est-à-dire « à la Chèvre rouge ».

IV

La croix « Ma-Djèrà »

Sur la route qui conduit de Soy à Ny, petits villages près Melreux, se trouve à l'orée d'une forêt, une croix de bois qui porte la date de 1665. Cette croix porte le nom de *crucè Ma-Djèrà*, et l'on explique par une légende ce nom, qui est intraduisible autrement.

Au temps passé, il y avait à Soy un seigneur fort riche qui était cruel au pauvre monde et qui avait couvert le pays de gibets.

Ce seigneur avait une servante fort belle, qui devait se marier avec un valet du château, nommé Gérard, en wallon *Djèrà*. Le maître avait maintes fois manifesté des intentions particulières à l'endroit de cette jeune fille. Ses propositions ayant toujours été fermement refusées, il en avait conçu un vif dépit.

Un jour, le seigneur envoya la servante porter un cadeau au Monsieur (au seigneur) de Ny, en se proposant à part lui d'aller attendre la belle dans le bois pour lui renouveler ses déclarations. Comme il se faisait déjà tard, la jeune fille alla, en passant, prier son amoureux de venir à sa rencontre pour la protéger dans le bois.

Elle allait arriver au village, quand, presque au bout de la route qui traverse le bois, elle vit un homme sauter du fossé devant elle. C'était le maître. La jeune fille, plus morte que vive, voulut crier. Le Monsieur la rassura et la sollicita de nouveau en répétant mille promesses pour l'amadouer. Elle refusa et tint bon, quoique le seigneur, en venant aux menaces, lui montrât un poignard dont il était armé. Une lutte s'engagea, et la courageuse servante tomba, frappée en pleine poitrine, en criant une dernière fois : « A moi, Gérard ! »

Gérard arriva trop tard et recueillit, avec l'aveu du crime, le dernier soupir de la pauvre servante. Il demanda justice au prince. Mais il n'avait pas de témoins, et il se vit au contraire accusé lui-même, par le seigneur, de l'abominable forfait dont celui-ci était coupable.

Gérard fut pendu aux branches d'un grand chêne, sur le lieu même du crime. Mais la voix publique conserva à cet endroit le nom de *Ma-Djèrà*, qui rappelle, dit-on, le souvenir de cette histoire terrible. (1)

CAMILLE LAMBERT.

(1) Cette légende a d'abord été publiée en wallon dans le journal *La Marmite*, numéro du 15 mai 1900.

V.

La Croix du renard, à Visé

Quand le promeneur prend à Lorette l'ancienne *voÿe* de Dalhem, il s'engage bientôt dans un profond ravin coupé au milieu de la campagne par un carrefour solitaire. Dans cet endroit mystérieux, on n'entend que le léger bruissement du vent dans le feuillage de quelques peupliers altiers. Ce carrefour a sa légende, une légende bien terrible, qui en écartait autrefois tous les poltrons.

Chaque année, disait-on jadis sous les grandes cheminées visétoises, le jour de Noël, à minuit juste, un renard tout noir apparaissait au milieu de la croix de ce carrefour. Celui qui présentait à cet être mystérieux une poule aussi noire que le renard, obtenait en retour un moyen magique de se procurer de l'argent à volonté.

Un jour, un jeune téméraire voulut tenter l'aventure. Le lendemain, on le trouva mort à quelque distance du carrefour. Le jeune homme, ajoutait-on, avait sans doute refusé de livrer son âme au démon, qui l'avait étranglé dans sa rage.

Selon l'usage du temps, une croix fut placée à l'endroit où le cadavre fut trouvé. Telle est, selon la légende, l'origine d'une vieille croix, aux inscriptions gothiques, qui se trouve à quelque distance du carrefour, à moitié enfouie sous terre.

Cette croix et cette légende doivent être très anciens, car déjà dans des registres du XVI^e siècle on parle de *li creux di Renar* (1).

CLEYKENS, dans *Bulletin de la Soc. d'art et d'hist. du diocèse de Liège*, t. VI, p. 219.

VI.

La Dame blanche de Nadrin

Il existait autrefois à Bérisménil et près de Samrée, deux châteaux habités par deux seigneurs qu'unissait une étroite amitié. Rien, dans les temps anciens ni dans les temps modernes, ne peut être comparé à l'affection qu'ils semblaient se porter. Une discussion survenue à la chasse à propos d'une pièce de gibier vint brusquement interrompre ces bons rapports. Le motif n'était pas bien grave, mais de nouvelles occasions de conflit surgirent et la rupture fit place à une haine mortelle.

(1) [La Croix du Renard est l'objet d'un culte populaire sur lequel nous attendons des renseignements détaillés — O. C.]

Le seigneur de Samrée avait un fils, le seigneur de Bérisménil avait une fille. Au temps de leur concorde, les deux pères avaient souvent parler de marier ces enfants, dès que leur âge le permettrait, et de resserrer, par une alliance de famille, les liens qui les unissaient eux-mêmes. Une fois brouillés, ils avaient abandonné ces projets, au grand chagrin des jeunes gens, qui les prenaient fort au sérieux ; au grand chagrin surtout de la jeune châtelaine de Bérisménil, à qui son père voulait faire épouser un fils du comte de La Roche, afin de rendre la réconciliation toujours plus impossible.

Pendant plusieurs semaines, la jeune fille parvint, sous divers prétextes, à écarter l'union dont on la menaçait. Enfin, le père, fatigué de ces délais, lui enjoignit de se préparer à épouser l'homme qu'il lui destinait. Résignée à son sort, elle se promenait un peu mélancoliquement au-dessus d'une de ces côtes élevées qui forment la vallée de l'Ourthe, quand sa monture effrayée par le sifflement d'une vipère qu'elle avait froissée, s'emporte et dirige ses pas vers un précipice, au fond duquel tous deux ne seraient arrivés qu'en lambeaux.

Cette course furieuse allait avoir pour terme une horrible catastrophe. Tout à coup apparaît un beau jeune homme, qui saisit d'une main vigoureuse la tête du cheval et l'arrête court à deux pas du précipice.

C'était le fils du seigneur de Samrée qui, jusqu'alors, n'avait pu parvenir à revoir sa promise d'autrefois. Effectuée dans des circonstances aussi dramatiques, la rencontre n'en fut que plus décisive. L'amour de la jeune fille s'accrut de toute la reconnaissance dont elle se croyait tenue envers l'homme qui venait de lui sauver la vie ; cédant à ses sollicitations, elle promit de s'enfuir avec lui, si elle échouait dans une dernière démarche pour obtenir de son père qu'il renoncât à son odieux projet. Le père refusa de nouveau de rompre son engagement avec le comte de La Roche, et la malheureuse se disposa de son côté à exécuter sa promesse.

A la soirée, elle s'échappe du manoir paternel, se rend à l'endroit que son amant lui a indiqué, et l'y trouve tenant par la bride un beau cheval noir sur lequel ils montent tous deux. Le jeune seigneur, avec sa bien-aimée en croupe, prend le chemin d'Houffalize où un oncle, disait-il, consentait à les recueillir.

Mais le seigneur de Bérisménil avait été informé de l'évasion de son enfant, et, monté sur son meilleur coursier, il s'était mis à la poursuite des fugitifs. Ceux-ci ne tardent pas à l'entendre, et le jeune homme s'aperçoit avec terreur qu'il gagne du terrain sur eux. Alors

il remet à sa compagne, mieux placée que lui pour écarter le persécuteur, la lame acérée qu'il porte au côté, la suppliant d'en faire usage. D'abord, elle résiste à ses prières ; mais, au moment où son père étend le bras pour la saisir, éperdue, elle se décide à frapper.

Le coup est à peine porté que le tonnerre éclate et, à la lueur de l'éclair qui fend la nue, la malheureuse voit la tête de son père rouler sur le sol. En même temps, elle s'aperçoit que son fiancé est en feu ; elle sent brûler, sans se consumer, ce corps qu'elle embrasse et auquel elle reste attachée par une force surhumaine ; elle voit aussi le cheval noir accélérer encore sa course au lieu de s'arrêter, abandonner le chemin de Houffalize, et tourner à droite pour se diriger vers la rivière.

C'est que le jeune seigneur de Samrée, pour trouver le moyen de se venger du seigneur de Bérisménil, a conclu un pacte avec l'enfer ; ce cheval noir n'est autre que Satan en personne, qui emporte le couple criminel ; parvenu au bord de l'Ourthe, il se précipite, avec son double fardeau, dans un gouffre qui s'ouvre pour les recevoir et se referme sur eux.

Depuis lors — et le tragique événement s'est passé il y a bien des siècles — un spectre, couvert d'un blanc linceul et traînant de lourdes chaînes, vient chaque nuit errer sur ce chemin ; la coupable châtelaine sort du gouffre où elle s'est engloutie, et cherche à regagner le manoir de Bérisménil. Jamais elle ne peut dépasser la croix de bois qui a été élevée pour conserver le souvenir de son parricide.

PIMPURNIAUX [Ad. BORNET] *Guide du Voyageur en Ardenne*, t. I, p. 182 et suivantes.



Extraits et Notices

(anciennes « Notes et Enquêtes »)

FOLKLORE

28. **Les patrons des écoliers, en Hainaut.** — Dans mon *Histoire de l'Enseignement primaire en Hainaut* (Mons, Dequesne-Masquillier, 1897), j'ai signalé des détails sur les fêtes patronales des écoliers. Il sera utile, semble-t-il, de rapprocher ces renseignements de ce qui a été dit sur le même sujet dans cette revue.

Les écoliers honoraient un patron spécial : dans le Hainaut, c'était saint Grégoire-le-Grand, dont la fête se célèbre le 12 mars ⁽¹⁾, ou saint Nicolas (6 décembre) pour les garçons ⁽²⁾, et sainte Catherine (25 novembre) pour les filles ⁽³⁾.

Au moyen âge, les enfants étaient admis à faire un « pourchas » chez les habitants — à « pourchasser » l'aumône, à faire une quête, une *hève*, comme on dirait à Liège — afin de se récréer le jour de leur fête ; ils ne manquaient pas de s'adresser au comte de Hainaut lui-même, lorsque les circonstances le permettaient : c'est ce que nous constatons en 1391 à Chimai et à Mons et l'année suivante en cette dernière ville. Au Rœulx, les « clercs de l'escolle » recevaient de la ville au xiv^e siècle un lot de vin pour leur fête de saint Nicolas.

On rencontre même en 1367 le souvenir à Mons de la nomination d'un « évêque de saint Nicolay », choisi parmi les écoliers. Nul doute que le choix du maître ne désignât l'élève le plus méritant, et ainsi cette fête de la jeunesse devenait le motif d'une salutaire émulation. En l'absence de détails précis sur les honneurs rendus à Mons et peut-être dans d'autres localités du Hainaut à « l'évêque de saint Nicolas », nous donnerons d'après la Chronique scolaire de Flandre, le récit de ce qui se passait dans cette

(1) Nous savons déjà que la Saint-Grégoire était la fête des écoliers dans toute la Wallonie. Voy. *Wallonia*, t. II p. 41 et 102.

(2) Sur la St-Nicolas des enfants, voy. ci-dessus t. V, p. 189 et t. VI, p. 161.

(3) Sur Sainte-Catherine et les fillettes, voy. t. VI, p. 186.

(*) Sous cette rubrique, WALLONIA publie non seulement les matières d'ethnographie et de folklore — notes, documents, communications occasionnelles, coupures, rectifications, etc. — naguère encore rangées sous le titre de « Notes et Enquêtes », mais également le compte-rendu ou l'analyse des travaux importants, et neufs, caractéristiques ou démonstratifs, parus sous forme de livres ou dans les revues, et intéressant les études wallonnes. Nous y joignons des coupures de journaux, jugées utiles dans le même sens, pour leur valeur documentaire.

région où ces cérémonies restèrent longtemps en vogue : « L'élève qui avait obtenu, toute l'année, les meilleures places, recevait des honneurs particuliers, le jour de la fête de saint Nicolas pour les garçons ou de sainte Catherine pour les filles. Le jour de saint Nicolas, de grand matin, tous les élèves se rendaient à l'école en habits de fête, et, sous la présidence du maître, attendaient l'élève proclamé premier par excellence. A son arrivée, celui-ci était introduit avec cérémonie et recevait des mains du maître, une grande image, artistement encadrée, qu'il suspendait sur sa poitrine à l'aide d'un ruban bleu. Puis, toute la classe se dirigeait processionnellement vers l'église pour assister à la messe : « l'excellence » portant majestueusement son cadre, insigne d'honneur, ouvrait la marche. Après la messe, on parcourait les principales rues de la ville ou du village, « l'excellence » toujours en tête, grave, mais émue, et les enfants chantaient : *Clæye ! Clæye ! Clæye !* (Vive saint Nicolas ! Vive son Excellence !) Puis tous se rendaient à la demeure du héros de la fête pour féliciter les parents et se régaler de gâteaux beurrés et de café au lait ou de laitage ⁽¹⁾. Sans doute, les détails de la cérémonie offraient des variantes ; à Dunkerque où l'élève portait le nom d'Evêque des enfants, comme à Mons où on le désignait du titre d'Evêque de saint Nicolas, il revêtait les insignes épiscopaux. ⁽²⁾

Dans toute la province, le local était orné du crucifix, des images des saints, plus particulièrement de la sainte Vierge, du patron de la paroisse, de saint Grégoire, patron des écoliers, ou de saint Nicolas.

Une école était organisée au Rœulx, dès 1392, car le compte communal de cette année et ceux des années suivantes relatent qu'il fut « donnet as » clercs de l'escolle pour leur fieste de saint Nicolay en ivier, j lot de vin de » ij sous vi deniers. » Dans les comptes de la massarderie de 1574-1575 et jusqu'en 1621-1622, on renseigne qu'« aux enfans d'escolle a esté donnet » pour faire leurs restons ⁽³⁾, xii sous. » L'intervention du pouvoir communal dans l'organisation scolaire se bornait alors à ces récréations offertes à la jeunesse studieuse.

Les consaux de Tournai, dans leur assemblée du 1^{er} décembre 1609, donnèrent une livre de gros aux maîtres et aux maîtresses pour les aider à faire dire une messe le jour de saint Nicolas, patron de la jeunesse, et à se récréer avec eux. Ce don était annuel. Au siècle dernier, l'allocation fut remplacée par une somme de six florins pour leur récréation le jour des Rois.

Au xiv^e siècle, Binche était dotée d'une école de filles, placée sous le patronage de Jeanne, duchesse de Brabant, dame de Binche. Cette princesse se plaisait à encourager les élèves qui fréquentaient les classes, et chaque

(1) MORDACO, *Notes pour servir à l'histoire de l'instruction primaire dans le Nord*, pp. 21 et 22.

(2) A. Alost, en 1459, l'élève portait le titre d'Evêque des écoliers ou Evêque d'âne.

(3) *Restons, ratons.*